KYUSHO WAZA FRANCE

REGLEMENT INTERIEUR

(Saison 2025-2026)

Article 1 : L'adhésion à l'association KWF

L'adhésion implique dès lors le respect des statuts de l'association, de son règlement intérieur, des règles d'utilisation des locaux qu'il utilise. L'adhésion à l'association Kyusho Waza France, suppose notamment l'attachement à l'objet de l'association et à ses valeurs, elle implique dès lors le respect de l'autre, notamment des formateurs, de ses assistants et des autres adhérents, des membres du comité directeur, du bureau KWF en respectant les horaires des entraînements et des stages.

Article 2 - La cotisation

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant de la cotisation est fixé annuellement en assemblée générale. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un adhérent. Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Article 3 - Nouveaux adhérents.

Les personnes désirant adhérer devront remplir un formulaire d'adhésion sur le site Kyusho Waza France et être majeur. Cette demande sera validée par le Président ou le trésorier du comité directeur. A défaut de refus d'adhésion dans les quinze jours du dépôt du formulaire d'adhésion, la demande est acceptée. Le règlement intérieur à jour est téléchargeable sur le site internet de l'association sur la page adhésion.

Article 4 - Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts, un adhérent peut être exclu pour les motifs suivants :

- Matériel détérioré ;
- Comportement dangereux ;

Kyusho Waza France

- Propos désobligeants envers les autres membres ou envers les formateurs ;
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association ;
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur
- Le fait de fournir les codes d'accès à des personnes non adhérentes KWF.

L'exclusion sera prononcée par les membres du comité directeur après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée et celui-ci sera informé par Email de la décision.

Article 5 – Activités et locaux de l'association.

- Il est interdit de fumer dans les locaux de l'association.
- Les pratiquants sont tenus de respecter l'état des locaux et du mobilier.
- Une tenue adaptée à l'activité sportive pratiquée est obligatoire. Il est rappelé qu'il est nécessaire d'observer une attitude correcte lors des cours, ainsi qu'une hygiène corporelle et vestimentaire des meilleures dans l'intérêt de tous.
- L'association n'est pas responsable des objets perdus, volés ou cassés. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Article 6 - Responsabilité de l'association KYUSHO WAZA FRANCE.

La responsabilité de l'association KYUSHO WAZA FRANCE est engagée uniquement pendant la durée effective des activités et des stages et dans la salle prévue à cet effet. Il est donc du ressort de chaque pratiquant de s'assurer que les entraînements sont bien assurés aux dates et horaires prévus (Infos sur le site Kyusho Waza France ou Shiatsu Ken'Zen).

L'association KYUSHO WAZA FRANCE se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou dégradation matérielle survenant en dehors des activités.

L'association n'accepte pas les pratiquants mineurs lors des stages et manifestations qu'elle organise.

Article 7 - Délivrance des qualifications KWF

Les niveaux supérieurs KWF devront être validés par Serge Rebois lors d'un examen ainsi que par le président de l'association KWF.

Kyusho Waza France

Conditions à remplir pour le passage des niveaux supérieurs :

1. Trois licences (adhésion) au moins KWF et avoir envoyé son certificat médical à l'association lors de l'adhésion.
2. S'inscrire sur le site internet de l'association au passage de niveau supérieur KWF au moins 1 mois avant le passage de l'examen.
3. Présenter au passage de qualification la fiche ou le passeport avec les 6 niveaux de base KWF validés.
4. Présenter au passage de qualification la fiche de suivi des stages KWF ou le passeport.
5. Payer les 20 euros d'inscription au passage de grade sur le site KWF.

Article 8 - Assurance KWF

Une assurance auprès de l'organisme MAIF est incluse dans l'adhésion à l'association Kyusho Waza France.

Article 9 - Le comité directeur

Le comité directeur a tout pouvoir de décision et d'organisation concernant les activités liées à la pratique du Kyusho ou du Shiatsu Ken'Zen. Le liste des membres du comité directeur est disponible sur le site Kyuhso Waza France.

Article 10 - Le bureau consultatif

Les membres du bureau consultatif KWF jouent un rôle consultatif concernant le fonctionnement de l'association Kyusho Waza France et l'organisation des écoles KWF, des activités ou des stages. Les décisions sont réservées aux membres du comité directeur.

Article 11 : Noms et logos déposés

Attention : Le nom "Kyusho Waza France" ainsi que son logo est désormais protégé par enregistrement européen (voir document ci-dessous). Il est donc interdit de l'utiliser sans l'autorisation de Kyusho Waza France.

Kyusho Waza France



The application fulfilled Fast Track conditions.

fast track

Trade mark information

Trade mark number	**018910207**
Type	**Figurative**
Filing date	**04/08/2023**
Registration date	**17/11/2023**
Nice Classification	**16, 41**
Trade mark status	**Registered**
Basis	**EUTM**
Reference	**KWF**

Owner information

Owner ID number	**1430429**
Owner name	**Serge Rebois**

Representative information

Representative ID num...	**44599**
Representative name	**Alexandre Chateaux**

Last publication

20/11/2023	**B.1**

Attention le nom "Shiatsu Ken'Zen" ainsi que son logo est protégé par un dépôt Européen. Il est donc interdit de l'utiliser sans l'autorisation de l'association Kyusho Waza France.



The application fulfilled Fast Track conditions.

fast track

Trade mark information

Trade mark number	**018910320**
Type	**Figurative**
Filing date	**04/08/2023**
Registration date	**17/11/2023**
Nice Classification	**16, 44**
Trade mark status	**Registered**
Basis	**EUTM**
Reference	**KENZEN**

Owner information

Owner ID number	**1430429**
Owner name	**Serge Rebois**

Representative information

Representative ID num...	**44599**
Representative name	**Alexandre Chateaux**

Last publication

20/11/2023	**B.1**

Renseignements sur l'association

Site internet **Kyusho Waza France** :

https://ikf.sportsregions.fr/

Site internet **Shiatsu Ken'Zen :**

https://kyushowazafrance.wixsite.com/shiatsu-ken-zen

KWF

Shiatsu Ken'Zen

Page Facebook : **https://www.facebook.com/groups/124685094225373/**

Email : **kyushowazafrance@gmail.com**